



Rupture conventionnelle de contrat de travail

Par **gaspar34**, le **05/11/2011** à **23:32**

Bonsoir,

on me propose de me payer mon indemnité de rupture de contrat de travail en 5 fois (un paiement tous les 2 mois)

cela est-il légal?

Quel document dois-je demander pour garantir la totalité du paiement?

merci de votre réponse

Par **pat76**, le **06/11/2011** à **18:01**

Bonjour

La rupture conventionnelle devra d'abord être homologuée par l'inspection du travail.

C'est vous qui avez demandé la rupture conventionnelle ou l'employeur.

Vous n'êtes pas obligé d'accepter le paiement de vos indemnités en plusieurs fois.